



MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
Avis aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

Par la soussignée Josée Roy, secrétaire-trésorière adjointe, de la susdite municipalité que le conseil, lors de la séance tenue le 06 avril 2019 a adopté le règlement # 2019-01 modifiant le règlement 2010-006 intitulé :

RÈGLEMENT RELATIF AU FEUX EN PLEIN AIR

Ce règlement est affiché et disponible sur le site internet de la municipalité et déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Mont-Tremblant, ce 28 juin 2019.

Josée Roy
Secrétaire-trésorière adjointe